



Association régie sous la loi de 1901
SIRET N° 45150328800024

Affiliation F.F.J.D.A N° CL 91 1150 - Agrément Jeunesse et Sport N° 91 S 796

Siège Social :

Hôtel de ville - AJB - 2, Rue de la mairie - BP 6 - 91610 BALLANCOURT
Tel : 01 69 90 39 89 - 06 42 82 56 30

E-mail : secretariat_ajb@yahoo.fr

www.alliance-judoballancourt.fr



AllianceJudoBallancourt



Notice

Attestation ou certificat médical ?

Le certificat médical pour la pratique d'un sport est maintenant valable 3 années, sauf indication contraire. Pour cela le ministère de la jeunesse et des sports a mis en place un questionnaire médical (CERFA 15699*01).

Ce formulaire est à compléter par vos soins pour chaque licencié.

Si vous répondez non à tous les items, vous devez fournir une attestation médicale signée par le licencié majeur ou le représentant légal du mineur.

Si vous répondez oui à un seul item, vous devez vous rendre chez le médecin, lui seul est alors capable de vous délivrer un certificat médical.

Attention, le questionnaire médical est un document personnel relatif à votre dossier médical, en aucun cas il ne devra nous être transmis.

Pour les judokas possédant un passeport (à partir de benjamin), le passeport devra être tamponné par le médecin une année sur trois, il est quand même impératif de garder une copie de l'attestation signée et du dernier certificat médical dans le passeport.